

## COLLECTIVITES

### Les politiques de l'autonomie de Meurthe-et-Moselle favoriseront jusqu'en 2021 la citoyenneté

Le 26 juin, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a validé son [schéma](#) de l'autonomie 2017-2021. Quelques jours plus tôt au **Géronforum de Nancy, organisé par la Fnaqpa**, Annie Silvestri, troisième vice-présidente du département, déléguée à l'autonomie des personnes, avait déjà présenté les grandes lignes du document.

Elle a notamment insisté sur les dix-huit mois de concertations et sur les 700 personnes qui ont participé à son élaboration. Au passage, elle a évoqué quelques grands principes d'actions (lire l'encadré) comme la promotion de la citoyenneté, le changement de regard, le recours aux innovations, la nécessaire transversalité des besoins des âgés et personnes handicapées ou encore la recherche d'un environnement bienveillant. La vice-présidente considère qu'il ne suffit plus aujourd'hui pour les politiques locales de mener des *"actions pour les personnes en perte d'autonomie, il faut plutôt penser les politiques avec les personnes âgées et handicapées"* pour trouver des solutions adaptées et respecter leur citoyenneté.

De son côté, à l'occasion de la présentation officielle du schéma, Mathieu Klein, président du département a rappelé que le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Meurthe-et-Moselle a été installé le 7 avril *"sans dénier les singularités du handicap et de l'âge, les problématiques communes ont créé des passerelles qui invitent à un rapprochement symbolisé d'ailleurs parfaitement par le CDCA"*.

Il a également rendu hommage aux différents acteurs des secteurs du vieillissement et du handicap. *"Construire un modèle économique soutenable pour l'autonomie, sans creuser les inégalités entre les personnes, est un défi qui doit nous mobiliser. En Meurthe-et-Moselle, en dépit des déficits récurrents des services à domicile, le conseil départemental a fait le choix d'une prise en charge directe qui, par conséquent, ne se répercute pas sur les tarifs et le reste à charge pour les personnes"*, a-t-il déclaré dans son discours.

#### Les quatre principaux axes du schéma 2017-2021 :

- la participation citoyenne de la personne : l'utilisateur a des droits et est acteur de son territoire ;
- le choix de l'habitat : accompagner l'adaptation des logements et faciliter le parcours résidentiel ;
- le parcours de la personne : identifier les besoins, le projet de vie, décloisonner les interventions des différents acteurs, favoriser la proximité des réponses ;
- la gouvernance de la politique de l'autonomie.

#### Liens et documents associés

- [Le schéma de l'autonomie de Meurthe-et-Moselle](#)